

Actualités FPr

176, 13.9.2006

Sommaire

1. Qu'apporte le nouveau droit d'auteur à la formation?
2. Bientôt un Département fédéral de la formation?
3. Comité de la CDIP: nouvelles décisions concernant le CSFO
4. Serge Imboden préside la Commission fédérale pour les responsables de la formation professionnelle
5. seco: vers une meilleure coordination des offres de formation professionnelle
6. "La science appelle les jeunes": prochaines étapes
7. OFFT: situation sur le marché des places d'apprentissage en août 2006
8. Vaud: nombre record de nouveaux contrats d'apprentissage
9. Moins de jeunes en quête d'apprentissage dans la Berne francophone
10. Tendances actuelles du système italien de formation professionnelle
11. En France aussi, la formation initiale pèse lourd
12. Etats-Unis: vent favorable pour la formation professionnelle
13. L'Institut allemand de la formation professionnelle se donne une nouvelle orientation
14. Internet: accès aux dispositions légales fédérales et cantonales via le site de la CSFP
15. Recherche d'un-e collaborateur/trice pour le projet Transition (Offre d'emploi)

Documents complémentaires

Système de formation professionnelle en Italie: Tendances actuelles

Révision cet automne probablement au Conseil des Etats: Qu'apporte le nouveau droit d'auteur à la formation?

Manifestations

Impressum:

Editeur: Confédération suisse des offices de formation professionnelle CSFP et Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT
Copyright: CSFP et OFFT, diffusion libre (sauf indication contraire) Prière d'indiquer la source et d'envoyer un justificatif à la rédaction
Collaborateurs: Annemarie Abbondio (ao), Jacques Amos (ja), Josette Fallet (jf), Daniel Fleischmann (df), Phuoc Ngo (pn) et Emil Wettstein (wt)

Membres du groupe de pilotage: Robert Galliker, CSFP; Dani Duttweiler, OFFT; Yvonne-Marie Ruedin, CRFP
Rédacteur responsable de la présente édition: Emil Wettstein, Zürich (mailto:redaction@afpr.ch). Traduction: Josette Fallet
Pour s'abonner et/ou se désabonner ainsi que pour annoncer des changements d'adresse: <http://www.afpr.ch/abonner>
Les éditions précédentes peuvent être consultées sur Internet: <http://www.afpr.ch>

1. Qu'apporte le nouveau droit d'auteur à la formation?

df. La révision de la loi sur le droit d'auteur sera prochainement à l'ordre du jour du Parlement. Cette loi concerne également la formation professionnelle. Les écoles professionnelles paient ainsi des droits pour la réalisation de copies. Le risque subsiste que ces droits soient prélevés à double et que l'accès aux documents protégés par le droit d'auteur subisse d'importantes restrictions. De plus amples informations dans le rapport de Fritz Wüthrich, CDIP:
www.afpr.ch/pdf/afpr3605.pdf

2. Bientôt un Département fédéral de la formation?

wt. Deux départements fédéraux s'occupent aujourd'hui des questions de formation: le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et le Département fédéral de l'économie publique (DFE). Quatre motions parlementaires votées par le Conseil national et la commission compétente (CSEC) du Conseil des Etats demandent que la formation, la recherche et l'innovation soient regroupées en un seul département. Si le Conseil des Etats se rallie aux propositions de la CSEC, le mandat revêtra un caractère obligatoire. On s'attend à une approbation car les partis gouvernementaux se sont prononcés pour cette solution lors des récents entretiens de Wattewille.

3. Comité de la CDIP: nouvelles décisions concernant le CSFO

wt. Le dossier prend une tournure concrète. Après la décision de créer le Centre de services formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) prise en juin par l'Assemblée plénière et la nomination du directeur par le Conseil de surveillance en août, le comité de la CDIP vient d'approuver les accords avec l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle (ASOSP), la Conférence des offices de la formation professionnelle de Suisse alémanique (Deutschschweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz DBK) et les services d'information de

l'ASOU. Le CSFO reprendra les activités de ces trois associations en matière de documentaiton et d'information dès le 1er janvier 2007. Une convention se prestations sera en outre conclue avec l'ASOSP concernant l'organisation de cours de perfectionnement.

4. Serge Imboden préside la Commission fédérale pour les responsables de la formation professionnelle

bbt. A l'occasion de sa séance constitutive, le 7 septembre 2006, la Commission fédérale pour les responsables de la formation professionnelle a désigné son président en la personne de Serge Imboden, responsable du Centre de prestations "Formation professionnelle" de l'OFFT. Serge Imboden assumera cette fonction pendant une année. Les travaux de la commission porteront d'abord sur la reconnaissance des filières de formation et les questions en rapport avec les formations dispensées selon l'ancienne loi et les titres délivrés. La prochaine séance de la commission aura lieu le 30 novembre 2006.
Contact: Theres Kuratli, OFFT;
theres.kuratli@bbt.admin.ch

5. seco: vers une meilleure coordination des offres de formation professionnelle

wt. Il y a quinze jours (ActualitésFPr 175/6), il était question des changements envisagés par le seco au sujet des modalités de fréquentation des semestres de motivation. Compte tenu des objections enregistrées en réponse à la consultation des milieux intéressés, le seco a renoncé à une modification à court terme et chargé un grouoe de travail d'étudier en profondeur les autres mesures transitoires. Communiqué de presse: www.afpr.ch/pdf/afpr3612.pdf

6. "La science appelle les jeunes": prochaines étapes

wt. Comme l'indique Andres Binder, chef de projet "écoles professionnelles et contacts économiques", il est maintenant temps d'évaluer les projets d'apprenants pour le concours national 2007, d'organiser les entretiens avec les jeunes

et d'annoncer de nouveaux projets.

Dernier délai d'inscription: 16 octobre 2006

Davantage d'informations: <http://www.sjf.ch> ,

<mailto:andres.binder@unibas.ch>

7. OFFT: situation sur le marché des places d'apprentissage en août 2006

ao. Le nombre de places d'apprentissage attribuées à mi-août est en augmentation par rapport à la même période de l'année passée, indiquent plusieurs cantons. La situation reste toutefois tendue, car le nombre d'élèves sortant de l'école affiche lui aussi une hausse. D'autre part, l'attribution des places d'apprentissage s'est faite plus tôt que les années précédentes. Les places encore libres concernent les domaines de la construction et des métiers de bouche ainsi que le commerce et le commerce de détail. Les disponibilités varient fortement d'un canton à l'autre. Ceux de Zurich et Bâle-Campagne relèvent une sensible amélioration. Communiqué: www.afpr.ch/pdf/afpr3620.pdf

8. Vaud: nombre record de nouveaux contrats d'apprentissage

ja. L'apprentissage se porte bien dans le canton de Vaud. De 2003 à 2006, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage a explosé, de 3'400 à plus de 4'500, soit une augmentation d'un tiers! C'est une des données intéressantes qui figurent dans le document accompagnant la conférence de presse de rentrée du DFJ vaudois. On y apprend également que le taux d'échec aux examens de fin d'apprentissage 2006 s'est élevé à près de 18%, en baisse dans les professions techniques et artisanales, mais en hausse dans les professions commerciales. Enfin, la mise en place du CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) sous forme duale est un succès, avec déjà plus de 150 contrats, majoritairement dans les institutions de la petite enfance.

Plus d'informations: Alain Garnier, directeur général adjoint en charge de la formation professionnelle vaudoise, 021 316 63 20, alain.garnier@vd.ch Document: www.afpr.ch/pdf/afpr3615.pdf (pages 5 et 6)

9. Moins de jeunes en quête d'apprentissage dans la Berne francophone

ja. Signe peut-être d'une détente sur le marché de l'apprentissage, les jeunes de la Berne francophone encore à la recherche d'une formation en juin 2006 étaient moins nombreux (105 jeunes sans projet définitif, dont 85 cherchant encore une place d'apprentissage et 20 indécis) qu'une année auparavant (121). Les jeunes d'origine étrangère rencontrent davantage de difficultés que leurs camarades suisses.

Plus d'informations: Jacques Siegenthaler (COSP Jura bernois), 032 481 17 14, jacques.siegenthaler@erz.be.ch et Mme Dominique Reber (COSP Bienne), 032 326 24 11, dominique.reber@erz.be.ch . Communiqué de presse: www.afpr.ch/pdf/afpr3616.pdf

10. Tendances actuelles du système italien de formation professionnelle

wt. Par le biais des réformes entreprises depuis quelques années dans le domaine de la formation (voir ActualitésFPr 143), l'Italie veut mettre son système de formation en phase avec l'Europe et le 21e siècle. Gisela Arrigoni brosse un tableau de la situation: www.afpr.ch/pdf/afpr3598.pdf

11. En France aussi, la formation initiale pèse lourd

ja. Les effets de la formation initiale ne se limitent pas à la phase d'entrée sur le marché du travail; elle a des incidences en amont, sur l'orientation, et en aval, sur le déroulement des parcours professionnels. Les résultats obtenus par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) dans le cadre de l'enquête longitudinale Génération 92 permettent de dégager quelques caractéristiques du fonctionnement de l'éducation en France, où la formation professionnelle est moins développée qu'en Suisse. On y apprend notamment que la formation initiale procure des ressources telles que des réseaux de relations, une acculturation professionnelle, mais aussi une ouverture vers de nouveaux centres d'intérêts. Résumé des résultats de l'étude à l'adresse www.afpr.ch/pdf/afpr3617.pdf Portail Internet du Céreq: www.cereq.fr

12. Etats-Unis: vent favorable pour la formation professionnelle

wt. Le président Bush vient de signer le "Perkins Act" qui prélude à la première révision importante de la loi nationale de 1998 sur la formation professionnelle. La loi autorise jusqu'en 2012 l'octroi de crédits d'un montant annuel de 1,3 milliard de dollars pour les cours de formation professionnelle dispensés dans les "high schools" et "community colleges"; les sommes allouées dépendent cependant de l'efficacité des mesures. Texte du "Perkins Act": thomas.loc.gov/home/thomas2.html -> Bill number: S.250.ENR ou www.bbaktuell.ch/pdf/bba3601a.pdf, édition de 1998 www.bbaktuell.ch/pdf/bba3601b.pdf

13. L'Institut allemand de la formation professionnelle se donne une nouvelle orientation

wt. L'Institut fédéral allemand de la formation professionnelle (deutsches Bundesinstitut für Berufsbildung BIBB) se donne une nouvelle orientation stratégique. Manfred Kremer préside le BIBB depuis le 1er juillet. Dans un entretien accordé au "manager-magazin", paru sous le titre "Das System bedarf einer Überholung", il s'exprime sur la nécessité de réformer le système et se déclare favorable à une certaine modularisation; voir www.manager-magazin.de/unternehmen/artikel/0,2828,430273,00.html

14. Internet: accès aux dispositions légales fédérales et cantonales via le site de la CSFP

jf. La Conférence suisse des offices de la formation professionnelle a remanié et enrichi la

rubrique "Réglementation / bases légales" de son site Internet: www.dbk.ch/csfp/index.php 176 . Y figure désormais une vue d'ensemble concernant la mise en oeuvre de la nLFPr: plan de mesures de la CSFP, lien sur les lois et ordonnances cantonales déjà en vigueur ainsi que sur les procédures en cours, état des fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle, les recommandations et lignes directrices de la CSFP, par exemple les principes s'appliquant aux formations se déroulant dans plusieurs cantons.

15. Recherche d'un-e collaborateur/trice pour le projet Transition (Offre d'emploi)

wt. Il convient d'impliquer davantage les parents au choix professionnel de leurs enfants. Tel est l'un des constats dressés dans le cadre du projet "Transition scolarité obligatoire - degré secondaire II". Des possibilités d'étudier cette thématique seront offertes l'année prochaine. C'est la raison pour laquelle nous cherchons une personne francophone pour épauler le chef de projet alémanique. Profil requis: formation en sciences économiques ou sciences de l'éducation, expérience dans le domaine des migrations et/ou dans les contacts avec les parents, aptitude à lire des documents rédigés en allemand et à participer à des réunions bilingues. L'enquête prévue durera une année. La personne recherchée y sera associée à raison d'environ une demi-journée par semaine.

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leur lettre de motivation et leur CV au secrétariat du projet (secretariat@nahtstelle-transition.ch) jusqu'au 22 septembre.

Direction du projet

Système de formation professionnelle en Italie

Tendances actuelles

ActualitésFPPr 176 du 13 septembre 2006

Par le biais des réformes entreprises depuis quelques années dans le domaine de la formation (voir ActualitésFPPr 143), l'Italie veut mettre son système de formation en phase avec l'Europe et le XXI^e siècle. La «Réforme Biaggi» - ainsi nommée d'après son initiateur - a introduit le droit à la formation mais aussi une obligation de se former jusqu'à 18 ans: tous les jeunes de cet âge doivent avoir en main un diplôme professionnel ou acquis dans une école supérieure. L'apprentissage permet également de remplir l'obligation scolaire et de formation. Il s'ensuit que la voie de formation professionnelle se retrouve pratiquement à égalité avec la voie de formation générale.

Gisela Arrigoni

Trois parcours différents conduisent à l'obtention d'un diplôme professionnel:

- Un apprentissage qui satisfait à l'obligation scolaire et à l'obligation de formation (*apprendistato per il diritto-dovere di formazione*): pour les jeunes entre 15 et 18 ans et sur le modèle de l'apprentissage suisse, il combine les phases de formation pratique et théorique.
- Une formation professionnalisante (*apprendistato professionalizzante*): une formation duale (formation pratique et enseignement théorique en entreprise) pour l'obtention d'un diplôme professionnel à l'intention des adultes entre 18 et 29 ans ou déjà au bénéfice d'une première formation.
- Une formation professionnelle supérieure (*apprendistato alto*): elle vise l'obtention d'un diplôme ou d'un titre de formation professionnelle supérieure.

L'apprentissage est basé sur un contrat écrit qui mentionne à la fois le plan de formation et le titre visé. Il permet d'obtenir les crédits nécessaires à la formation continue dans le domaine professionnel ou scolaire. Sa durée est variable. Elle est fonction du titre visé, de la formation antérieure, des crédits de formation et du profil de compétences des apprenants, élaboré par des centres officiels ou des centres privés accrédités. L'apprentissage classique dure au plus trois ans, la formation professionnalisante pour les jeunes, entre deux et six ans. Il est toutefois possible que les phases de formation de l'apprentissage classique soient prises en compte pour la formation professionnalisante et permettent d'acquérir des crédits personnels donnant accès à une formation professionnelle supérieure ou même à l'université, à condition de réussir les épreuves officielles d'admission.

Le salaire des apprenants ne doit pas faire l'objet d'un accord mais correspondre aux tarifs décidés pour l'ensemble des contrats de formation: il ne doit pas se situer plus de deux classes au-dessous des salaires de la catégorie professionnelle correspondante. Comme c'est le cas en Suisse, un patron ne peut pas congédier un apprenti sans motif impérieux, mais il n'a pas l'obligation de poursuivre la relation de travail une fois que l'apprentissage est terminé. L'entreprise formatrice doit disposer d'un maître d'apprentissage et peut occuper au maximum trois apprentis. La réglementation de chaque profession est l'affaire des régions; en collaboration avec le Ministère des affaires sociales et du travail et le Ministère de l'éducation d'une part, les organisations du monde du travail d'autre part, elles fixent les points suivants:

- titre correspondant

- nombre de périodes pour la formation interne et externe à l'entreprise selon le titre visé et standards minimums de formation professionnelle
- standards de la formation en entreprise en tenant compte de l'ensemble des contrats de formation à l'échelle régionale ou nationale
- mention de la formation accomplie dans le passeport de formation
- présence d'un tuteur compétent (maître d'apprentissage) dans l'entreprise; il doit avoir suivi un cours obligatoire d'au moins 8 heures. Certaines régions ont augmenté cette dotation à 16 heures (Emilie Romagne), voire à 40 heures (Tyrol du Sud).

Rapport de tendances sur la formation professionnelle du Ministère du travail et des affaires sociales

Dans son rapport publié fin mai et intitulé «*La transizione dall'apprendistato agli apprendistati*» (la transition de l'apprentissage aux filières de formation), le Ministère du travail et des affaires sociales présente une vue d'ensemble sur l'état des réformes concrètes en cours dans les régions et sur les activités pour étendre et approfondir l'offre dans le domaine de la formation professionnelle.

Il apparaît que le système de formation professionnelle s'est consolidé toujours davantage au cours des années 2001 à 2004. Il touche un nombre d'apprenants en continuelle progression – même s'il existe de grandes différences entre le Nord et le Sud. En outre, le financement est tributaire du bilan en cours de l'Etat, ce qui n'est pas vraiment un avantage s'agissant de projets à plus long terme. Malheureusement l'apprentissage classique n'est pas encore vraiment établi: souvent les bases juridiques manquent à l'échelle régionale. Dès lors, peu de jeunes choisissent cette voie de formation. La formation professionnalisante pour les jeunes (*apprendistato professionalizzante*) est plus répandue et aussi mieux définie.

Quoi qu'il en soit, les régions et les provinces autonomes ont investi en 2004 plus de 141 millions d'euros dans des mesures de formation. La même année, 533'552 apprenants se trouvaient en formation, ce qui correspond à une augmentation de 7,3%. Parmi eux 45,2% avaient entre 18 et 21 ans, 32,2% entre 22 et 24 ans. La part de l'apprentissage classique se monte globalement à 9%; cela signifie qu'il y avait 42'831 apprenants âgés entre 15 et 18 ans.

On a formé près de 43'000 maîtres d'apprentissage (progression de 9,2%). Ce chiffre est certes remarquable dans la mesure où l'économie italienne repose avant tout sur des PME. Le nombre de maîtres d'apprentissage reflète en fait le nombre d'entreprises qui s'engagent dans la formation. Un cours de 8 heures est obligatoire; quelques régions l'ont déjà étendu à 16 heures et le Tyrol du Sud même à 40 heures.

La formation professionnelle en Lombardie

En ce qui concerne la Lombardie, une des plus grandes régions mais surtout la plus proche de nos frontières, on trouve entre autres ces chiffres intéressants:

Budget global de la formation professionnelle (moyens venus d'ailleurs compris)	14'010'325.76 euros
Nombre global d'apprentis	118'875
Nombre d'apprentissages classiques (15-17 ans)	9'074
Maîtres d'apprentissage formés	6'777

A titre de comparaison:

Elèves des écoles publiques du secondaire II en 2004 (année scolaire 2003-2004)	314'792
Taux de réussite (titres obtenus par 100 élèves inscrits sur 5 ans)	68,5 %
Taux de passage de l'école à l'université (étudiants inscrits pour 100 jeunes libérés de la scolarité obligatoire de la région de résidence)	68,9 %

La concrétisation de la formation professionnelle qui dépend des régions a été transférée aux provinces. Pour les apprenants dès 18 ans, elle peut se faire sous trois formes différentes :

1. *Formation par des cours*: comme seule manière de faire, elle ne se pratique que dans de rares provinces (Bergame, Mantoue); elle s'applique avant tout à un groupe homogène d'apprenants et ne s'adapte pas avec flexibilité aux besoins de formation.
2. *Système modulaire de formation*: la dotation annuelle obligatoire de 120 périodes se répartit en général comme suit: un module obligatoire de culture générale comprenant 48 périodes et des modules avec des contenus techniques spécifiques de la profession pour les 72 heures qui restent. Ces modules sont conçus en collaboration avec les organisations du monde du travail.
3. *Formation selon un programme-cadre*: un programme de formation qui inclut modules et cours; il intègre les domaines professionnels et tisse par-delà la région un réseau d'offres de formation dans toute la province. Durant la période de

rédaction du rapport, la plupart des provinces ont pratiquement axé l'ensemble de leur programme de formation sur ce modèle.

Toutes les provinces s'engagent en outre dans la formation des maîtres d'apprentissage et les incluent généralement dans les mesures de formation professionnelle à l'intention des apprenants.

Pour ce qui est de *l'apprentissage classique* (classe d'âge des 15-18 ans), la préférence va généralement au modèle sous forme de cours. Dans la mesure où on se sert d'un système modulaire de formation, les 240 heures annuelles de formation externe à l'entreprise se répartissent la plupart du temps en un module de 168 heures intégrant différents champs professionnels (120 heures pour les connaissances de base, 48 heures pour les compétences transdisciplinaires) plus un ou plusieurs modules permettant le choix des cours spécifiques de la profession.

En ce qui concerne la *formation professionnalisante* des adultes de 18 à 29 ans (*apprendistato professionalizzante*), un protocole a été signé début 2005 avec les partenaires sociaux. Il stipule que les premières filières de formation peuvent être mises en place, conformément aux lignes directrices émises par les régions en vue d'expériences pilotes. Dans cette perspective, les possibilités de formation en entreprise jouent un rôle important.

- *Pas de possibilités*: la formation se déroule alors entièrement dans les institutions accréditées par la région.
- *Possible en partie*: la formation se déroule aussi bien à l'interne qu'à l'extérieur de l'entreprise pour ce qui est des activités transdisciplinaires ou spécifiques de la profession qui ne peuvent s'ac-

quérir dans l'entreprise (minimum 20 heures, maximum 40 heures).

- *Possible intégralement*: la formation est alors entièrement prise en charge par l'entreprise qui doit passer un accord avec une institution de formation: elle lui adressera tous les trois mois un rapport de formation et se soumettra à un contrôle une fois par année.

Dans la *formation professionnelle supérieure*, on a misé avant tout sur le Master 1 et 2. On offre des cours ad hoc pour les apprenants ou on les intègre à des cours existants.

Il apparaît donc qu'en Italie un certain nombre de mesures sont prises pour faire avancer la formation professionnelle. Le stade de la réalisation montrera si elles sont efficaces et produisent l'effet escompté.

Auteur: Gisela Arrigoni, Division de la formation professionnelle, Service de documentation, via Vergio 18, 6932 Breganzona, tél. 091 815 31 07, fax 091 815 31 09, e-mail gisela.arrigoni@ti.ch

Sources:

1. La transizione dall'apprendistato agli apprendistati, monitoraggio 2004 - 2005 / Ministro del lavoro e delle politiche sociali. - Roma, 2006:
www.welfare.gov.it/EuropaLavoro/Operatori/Formazione/Apprendistato/rappotoapprendistato.htm
2. Annuario statistico regionale della Lombardia / Regione Lombardia, Unioncamere Lombardia e Istat -
www.ring.lombardia.it

Layout: pn, traduction: Christine Kübler

Révision cet automne probablement au Conseil des Etats

Qu'apporte le nouveau droit d'auteur à la formation?

ActualitésFPr 176 du 13 septembre 2006

La révision de la loi sur le droit d'auteur sera prochainement à l'ordre du jour du Parlement. Cette loi concerne également la formation professionnelle. Les écoles professionnelles paient ainsi des droits pour la réalisation de copies. Le risque subsiste que ces droits soient prélevés à double et que l'accès aux documents protégés par le droit d'auteur subisse d'importantes restrictions.

Fritz Wüthrich

La loi fédérale sur le droit d'auteur (LDA) est actuellement en révision. Il s'agit surtout d'adapter aux temps actuels la loi de 1992. Il faut l'adapter plus particulièrement à l'ère numérique, où un nombre croissant d'oeuvres protégées légalement sont proposées et diffusées sous forme digitale (musique en CD ou MP3, images, films et vidéos, etc.). Il est devenu facile de copier des contenus digitaux, même illégalement.

Le concept de «Digital Rights Management (DRM)» a été adopté pour la gestion et la protection de tels contenus. Les systèmes de DRM permettent une mise à disposition légale de contenus protégés et dont l'usage est en principe redevable de droits, et d'empêcher en contrepartie les copies illégales. Les exemples les plus connus sont, dans le domaine de la musique, les CD et MP3 protégés contre la copie. Dans le cadre des mesures de protection techniques, le titulaire des droits peut déterminer si des morceaux de musique peuvent être copiés et, le cas échéant, combien de fois.

Dans le projet de la nouvelle LDA, deux aspects intéressent tout particulièrement le système de formation: les droits qui doivent être payés respectivement pour l'utilisation et la production de

copies, et l'accès aux contenus protégés par le droit d'auteur. Voyons maintenant de plus près ces deux points.

Règlement

La LDA actuelle autorise la copie dans la sphère privée d'oeuvres protégées. Cela concerne aussi bien des photocopies que l'enregistrement d'émissions de télévision ou de radio. Au-delà de la sphère privée, de telles copies sont également autorisées pour l'enseignement. Ce secteur est donc privilégié par la loi. Ces copies sont toutefois payantes. Pour les écoles publiques, les paiements font l'objet d'un forfait par élève, prélevé par la Conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP) et restitués aux sociétés gérant les droits d'auteur; les écoles n'ont donc pas à s'en préoccuper.

Le projet de nouvelle loi ne change rien à ce principe. Mais le danger subsiste toutefois, avec les systèmes de DRM évoqués plus haut, que les droits soient payés plusieurs fois; actuellement, les personnes achetant un morceau de musique sur un site

Informations complémentaires

Une brochure sur les questions concernant le droit d'auteur dans l'enseignement («A bon droit») peut être obtenue gratuitement à l'adresse e-mail hofstetter@edk.ch.

On peut trouver sur le serveur du système suisse de formation educa.ch un dossier d'information sur le droit d'auteur (www.educa.ch/dyn/1471.htm -> Dossiers thématiques -> Droit d'auteur et éducation).

L'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI) a créé un site Web pour la révision de la LDA, adresse www.urheberrecht.ch/F/. Ce site propose aussi pour consultation ou commande une brochure contenant des informations et des avis sur ce thème.

de téléchargement et le gravant sur CD paient à double - une première fois pour le téléchargement, une seconde fois sous la forme d'une taxe prélevée sur tous les CD vierges.

La Fédération des utilisateurs de droits d'auteurs et voisins (DUN), qui représente les droits des utilisateurs et dont la CDIP comme d'autres institutions du domaine de l'éducation font partie, exige qu'une révision de la loi prévienne de tels paiements à double. Une version précédente du projet de loi prévoyait également une taxe sur les appareils (permettant la production de copies). La DUN et d'autres associations d'usagers s'y sont opposées, estimant qu'une telle taxe dédommage déjà la possibilité d'une utilisation - et pas seulement une utilisation réelle. La taxe sur les appareils a alors été supprimée du projet de loi.

Accès aux oeuvres protégées par le droit d'auteur

L'accès sans obstacles aux oeuvres culturelles de toutes sortes revêt une importance décisive pour la science et la formation. Les mesures techniques de protection utilisées dans le cadre du DRM recèlent le danger d'en empêcher ou d'en limiter l'accès. Aujourd'hui déjà, l'éventail des utilisations possibles n'est pas toujours entièrement disponible, par exemple lorsqu'un CD protégé contre la copie ne peut pas être joué sur des ordinateurs ou sur certains lecteurs. Autre exemple: les films sur DVD sont livrés avec un code régional. De ce fait, un DVD acheté (légalement!) aux Etats-Unis ne peut

pas être regardé avec un lecteur européen. Les mesures de protection techniques, qui empêchent par exemple la copie, bénéficient d'un large soutien dans le nouveau projet de loi. Les actions préparant le contournement ou la suppression de ces mesures (par ex. la fabrication ou l'offre d'appareils ou de programmes levant la protection) est déjà punissable. Le projet de loi suit ici le droit de l'UE, plus strict, et va au-delà de ce qui est exigé par les accords internationaux. Ce projet ne prend en compte que les intérêts des propriétaires des droits, au détriment de ceux des utilisateurs. C'est pourquoi la DUN exige que, par analogie avec le délit de contournement de la protection, un délit d'utilisation fautive des mesures de protection technique soit également introduit.

Quelle suite?

Le projet de loi arrive maintenant au Parlement. La commission d'examen préalable du Conseil des Etats s'est déjà saisie de cette problématique dans une première séance. Il faut espérer que le Parlement modifiera encore ou élargira certaines dispositions et rendra ainsi la loi un peu plus conforme aux intérêts des utilisateurs, ce qui serait tout à fait possible dans le cadre des accords internationaux. Le système de formation en profiterait tout particulièrement.

Fritz Wüthrich, responsable de l'unité de coordination "Ressources" de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
Layout: pn, traduction: Jacques Amos

Calendrier des manifestations

Edition 176, 13.09.2006

12-16. sept. 06 Capa'cité - Cité des métiers au coeur de la ville de Neuchâtel

Capa'cité vise à rassembler au coeur de la ville de Neuchâtel et au même moment tous les acteurs de la formation et de la vie professionnelle du canton. Le public pourra découvrir "grandeur nature" les professions à travers des "villages" qui présenteront chacun une famille de métiers différents. Des démonstrations permettront à chacun de se faire une idée plus précise des métiers présentés. Des spécialistes de l'information professionnelle, de l'orientation et de la formation seront présents dans la cité. Des professionnels et des responsables d'entreprises animeront des conférences, des débats et répondront aux questions posées. Informations complémentaires: www.capacité.ch

14 sept 06 CSFP: réunion du comité

21- 22 sept. 06 La crise des frontières - Vers une ingénierie du développement régional

Le Laboratorio d'ingegneria della formazione e innovazione (LIFI) de l'Università della Svizzera italiana invitent à cette rencontre internationale. Elle a pour but de reposer et de relancer le débat sur l'importance des entités régionales et de leur développement. Les participants pourront adhérer à la rédaction d'un Manifeste visant à consolider en une déclaration les conclusions principales du Congrès. Pour en savoir plus: www.learningregions06.unisi.ch, comité organisateur: learningregions06@lu.unisi.ch Le 31 juillet 2006 est le dernier délai pour l'envoi des communications.

21-23 sept. 06 Plateforme NORD-SUD Oberland bernois

Expériences et perspectives en formation professionnelle initiale de deux ans dans les trois régions linguistiques Informations: ISFPF Lausanne, tél. 021 621 82 00 Jean-François Meylan, <mailto:jean-francois.meylan@bbt.admin.ch>

29 sept. 06 L'enseignement des langues en Suisse

De quels standards parle-t-on? Entre diversité et adversité, quel consensus trouver? Cette journée, organisée à Grangeneuve, a pour but de clarifier quelques enjeux de l'enseignement des langues et de mettre en lumière les influences, les tendances et les exigences en la matière. Informations: www.isp.ch

30 sept 06 INSOS: Journée romande Portes ouvertes

Les institutions pour personnes handicapées de Suisse romande ouvrent leurs portes le 30 septembre. Selon le thème "Se mettre à la place de" les institutions inviteront au dialogue et à la découverte. Le but est de valoriser les personnes handicapées dans leur vie au quotidien et de faire connaître le travail des institutions et l'accompagnement professionnel. Informations: <http://www.insos.ch/f/actuel/index.cfm>

5 oct. 06 Orientation et sélection - Réalités et perspectives

Journée organisée par l'ISFPF Lausanne, à Tolochenaz, en collaboration avec l'Ecole de la construction et la Société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle. Cette journée est la première d'un cycle de conférences sur la mise en oeuvre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Prochaines journées: - 9 novembre 2006 - Les mesures d'accompagnement- 8 février 2007 - Examens et validation des acquis Informations: ISFPF Lausanne, tél. 021 621 82
20mailto:francine.amstad@bbt.admin.ch

23 - 25 oct. 06 Voyage d'études dans un voisinage méconnu

En automne 2006, PANORAMA fêtera ses vingt ans d'existence. A cette occasion, les éditeurs, la maison d'édition et la rédaction organisent, avec le secteur de la formation continue de l'ASOSP, un voyage d'études au goût tout particulier. Du 23 au 25 octobre 2006, nous prendrons un bus confortable pour parcourir la Suisse et visiter des centres captivants de la formation professionnelle, de l'orientation professionnelle et du marché du travail. Chemin faisant, nous rencontrerons des personnalités responsables dans chacun des trois secteurs, par exemple le nouveau président de l'Association des offices suisses du travail, Marc Genilloud. Ce sera aussi l'occasion de rencontrer des lectrices et des lecteurs de PANORAMA. Vous trouverez le programme de ce voyage d'études à l'adresse www.panorama.ch/voyage06, où vous pourrez également vous inscrire.

24 oct. 06 CSFP Assemblée

25 - 27.10.06 WORLDDIDAC Basel

Le point de rencontre international des enseignants de tous les cycles, des éducateurs et des spécialistes de la formation continue, des revendeurs et des fabricants. Des ateliers et des séminaires vous permettront en outre d'établir de précieux contacts. Centre des Foires de Bâle, www.worlddidacbasel.com

1-4 nov. 06 Forum des Métiers Yverdon-les-Bains

Les entreprises, les associations et l'orientation se donnent régulièrement rendez-vous pour informer les élèves dès la 7^e année sur les métiers et les possibilités de formation. Lieux de l'exposition: Yverdon-les-Bains. Pour en savoir plus <http://www.orientation.vd.ch/content/prestations/salons.php>

13 nov 06 Journée de la formation professionnelle, Genève

La 4^e journée de la formation professionnelle se tiendra le 13 novembre 2006 à Genève, Palexpo, sous la présidence de la conseillère fédérale Doris Leuthard. Programme du matin: La conférence sur les places d'apprentissage aura pour thèmes principaux le marché des places d'apprentissage en 2007. Discussions avec des représentants des milieux politiques, des cantons et des organisations du monde du travail. Ouverte au public l'après-midi, la manifestation rendra honneur à de jeunes professionnels particulièrement motivés qui se sont distingués dans différentes disciplines. Elle récompensera notamment les vainqueurs des championnats suisses des métiers 2006. Un programme détaillé sera disponible sur www.geneva-palexpo.ch à partir de fin août.

21 - 25 nov. 06 Berufsmesse Zürich

Le carrefour de l'orientation professionnelle et de la formation initiale et continue.

Ce calendrier indique les manifestations annoncées à la rédaction du bulletin *ActualitésFPPr*; elles y sont classées dans l'ordre chronologique des événements. D'autres réunions importantes y sont aussi mentionnées dans un souci d'éviter le chevauchement de différentes manifestations. Le choix incombe à la rédaction d'*ActualitésFPPr*.

Si votre manifestation n'y figure pas, nous vous invitons à l'enregistrer à l'adresse http://www.berufsbildung.ch/fmi/xsl/bbav_addrecored.xml. Nous prendrons votre enregistrement en considération à la condition que la manifestation annoncée s'adresse aux spécialistes de la formation professionnelle, de l'orientation professionnelle ou du marché du travail et qu'elle traite un thème spécifique à l'un de ces groupes.

Vous trouverez bien d'autres indications dans la version allemande du calendrier à l'adresse <http://www.bbaktuell.ch/pdf/Veranstaltungen.pdf>